

SCoT bassin annécien

Lettre d'information - 14 février 2019

Adopté le 26 février 2014, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du bassin annécien s'apprête à entrer dans sa sixième année de mise en œuvre. Pour mémoire, il s'attache à la cohérence et à l'harmonisation des politiques d'aménagement et d'urbanisme sur le bassin de vie d'Annecy, un territoire de 61 communes totalisant près de 250 000 habitants (soit le tiers de la population haut-savoyarde et le cinquième de la superficie du département).

Afin de capitaliser sur cette expérience, le législateur a justement prévu qu'au plus tard six ans après son approbation, un bilan de la mise en œuvre du SCoT doit être débattu au sein de l'établissement public qui le porte. Il s'agit notamment d'un exercice destiné à évaluer les effets (ou potentiellement l'absence d'effets) du SCoT sur son territoire. Le syndicat mixte est ainsi invité à se prononcer par délibération sur le maintien ou la révision du document.

Le grand bassin de vie d'Annecy est un territoire qui connaît un fort dynamisme démographique et économique, en lien avec nos territoires voisins, et qui évolue parfois très rapidement. C'est pourquoi une telle évaluation des politiques publiques s'avère indispensable pour ajuster ou réorienter le plus efficacement possible les orientations et les choix d'urbanisme et d'aménagement.

La mission de suivi du syndicat mixte, engagée dès 2015 dans la foulée de l'approbation du SCoT, est ainsi amenée à connaître une année décisive, faisant la synthèse des travaux effectués ces dernières années, aussi bien au sein de la structure qu'en partenariat direct avec les communes et intercommunalités du territoire.

Elle s'attachera cette année encore à suivre la traduction et la mise en œuvre du SCoT dans les documents d'aménagement locaux, puis poursuivra ses analyses croisées autour de 58 indicateurs quant à l'évolution du territoire : trajectoire et tendances concernant la consommation de l'espace, la préservation des terres agricoles et des milieux naturels, le développement économique et commercial, la fréquentation des transports et leur articulation avec le développement urbain, l'évolution des formes urbaines et du rapport à l'espace occupé, la réalisation de logements aidés, la préservation ou la reconquête du paysage, etc.